

# Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Retraite Active

---

**8 JUIN 2022**

## **Projet de procès-verbal**

### **Membres du Comité de Surveillance :**

Roland JOLIVOT, Président  
Pascale GAUTHIER  
Jean-Claude GIOVANSILI

### **Participaient également :**

Ancelin CHAISE, responsable actuariat retraite individuelle, Groupama Gan Vie  
Chantal COLOMBIER, responsable des relations avec les associations, Groupama Gan Vie  
Sophie LE BERRE, Directrice Technique et Comptable, Groupama Gan Vie  
Vincent ROUHIER, expert-comptable de l'association  
Eric SCHOTT, chargé des relations avec les associations, Groupama Gan Vie

## **ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation des comptes 2021 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan .....3
- II. Approbation du budget prévisionnel pour 2023 .....5
- III. Questions Diverses .....6

*La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Roland JOLIVOT.*

### **Roland JOLIVOT**

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir l'Assemblée Générale du Plan Groupama Retraite Active.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour soumettre à votre approbation les comptes 2021 du Plan Groupama Retraite Active et le budget prévisionnel 2023 du Plan.

Selon l'article 39 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents ou 1/30<sup>ème</sup> des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Pour la présente Assemblée Générale, 130 adhérents ont remis leur pouvoir au Président et deux autres sont présents en séance. Le nombre d'adhérents au Plan étant de 6 985, le quorum n'est pas atteint sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement, pour se réunir sur une deuxième convocation.

*L'Assemblée Générale sur première convocation est close à 11 heures 10.*

*L'Assemblée Générale sur deuxième convocation est ouverte à 11 heures 15.*

### **Roland JOLIVOT**

J'ai le plaisir d'ouvrir cette Assemblée Générale sur deuxième convocation du Perp Groupama Retraite Active, que j'ai eu l'honneur de porter sur les fonts baptismaux en 2004.

Aucune condition de quorum n'étant nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Je vous rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Approbation des comptes 2021 du Plan « Groupama Retraite active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et avis du comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan ;
- Approbation du budget prévisionnel pour 2023 ;
- Questions diverses.

## **I. Approbation des comptes 2021 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan**

### **Roland JOLIVOT**

Je donne la parole à Ancelin CHAISE.

### **Ancelin CHAISE**

Le résultat du plan montre que les produits financiers se maintiennent aux alentours de 5 millions d'euros avec les produits des placements équivalents aux ajustements ACAV (ajustement en assurance à capital variable), lesquels ont été performants cette année. Nous notons, malgré ces performances financières, une baisse des provisions si bien que ce contrat connaît une

décroissance pour la deuxième année consécutive. Les sinistres sont en hausse et les autres produits techniques sont à zéro euro puisque le contrat est cantonné.

En ce qui concerne le bilan, les provisions techniques restent très largement portées par les contrats euro et atteignent 63 millions d'euros. Les autres éléments sont relativement classiques et le total du passif est de 95 millions d'euros.

A propos de la structure des actifs, elle reste orientée sur les obligations souveraines ou privées, lesquelles représentent 95 % du portefeuille. Ces deux structures d'actifs sont impactées par la remontée des taux entamée en 2021 et qui se poursuit en 2022. La poche actions reste modeste et le niveau de trésorerie reste élevé et peut s'avérer payant en fonction des opportunités de marché et de l'éventuelle remontée des taux.

Sur la partie fonds de valorisation, la dotation 2021 est supérieure à 1 million d'euros, ce qui porte le fonds de valorisation à un peu plus de 5 % des provisions.

### **Roland JOLIVOT**

Je remercie les membres de la commission chargée du contrôle de ces comptes pour leur travail effectué fin mars et qui permet de certifier la régularité des comptes du Perp.

Les commissaires aux comptes ne sont pas présents, mais m'ont transmis la copie de leur rapport d'audit, dont je vous ai donné lecture, et dont la conclusion est la suivante :

*Le commissaire aux comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2021 qui vous ont été présentés. Ce rapport certifie que les comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.*

### **Ancelin CHAISE**

Le contrat Perp est légèrement différent du contrat PERIN et comporte trois modes de gestion qui ont été fermés depuis 2017 et des unités de compte dont certaines sont communes avec le PERIN (Groupama Horizon Obligations Monde, Groupama Horizon Actions Monde). En outre, deux unités de compte plus anciennes ne sont pas incluses dans le PERIN : Groupama Actions Retraite et Groupama Actions Européennes.

S'agissant des performances, la sous-performance de Groupama Horizon Obligations Monde découle de la remontée des taux. Les deux autres unités de compte actions affichent une bonne performance.

Le taux de participation aux bénéficiaires s'établit à 1,1 % en 2021, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2020.

Concernant le nombre d'adhésions au plan, 7 200 contrats sont enregistrés au 31 décembre 2021, soit une baisse de quelques centaines de contrats par rapport au 31 décembre 2020, ce qui est normal dans la mesure où ce produit n'est plus commercialisé depuis la promulgation de la Loi Pacte qui a créé le PERIN. Cette diminution est loin du seuil des 2 000 adhérents et nous continuons à enregistrer des mises en service de rentes, dont la part en est augmentation.

Les prestations versées en 2021 progressent d'un peu plus de 2 millions d'euros à 10 millions d'euros, portées entre autres par les transferts internes vers le Perp. En effet, entre 6 à 7 millions des 10 millions d'euros sont constitutifs de transferts vers le Perp. Les frais prélevés au titre du plan montrent des frais de gestion majoritaires, les frais sur arrérages étant encore assez limités.

**Roland JOLIVOT**

Je vous remercie, Monsieur CHAISE.

Le taux de participation aux bénéficiaires est en amélioration, ce qui correspond aux souhaits du Comité de surveillance. En particulier, le taux est identique pour les bénéficiaires de rentes et pour les cotisants. .

S'agissant de l'avis du Comité de surveillance sur les orientations de la politique de placement, décidée par l'entreprise d'assurance, nous étions encore en situation négative à la fin de l'année 2021. Il n'était pas possible de savoir que nous arriverions en zone positive, mais cette situation s'accompagne d'une inflation, ce qui obère le pouvoir d'achat.

Nous avons eu à nous prononcer sur un faible investissement (3 millions d'euros à fin 2021) et nous avons eu la sagesse de baisser la poche des liquidités et de trouver des émetteurs privés solides. A fin 2021, le taux est passé à 0,9 % à dix ans, ce qui est une bonne chose.

Avez-vous des questions sur le rapport relatif à l'équilibre actuariel et à la gestion administrative, technique et financière du Plan ?

*Les présents ne formulent pas de question.*

**Roland JOLIVOT**

S'agissant des réclamations, je crois que nous n'en avons pas véritablement souffert en 2021.

**Eric SCHOTT**

Je le confirme.

Première résolution :

*« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Groupama Retraite Active » pour l'exercice 2021 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes. »*

*La première résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.*

**II. Approbation du budget prévisionnel pour 2023****Vincent ROUHIER**

Le document de référence est composé de trois colonnes. Les deux premières renvoient d'une part au budget 2022 d'autre part à la version 2022 mise à jour. La troisième colonne présente le budget 2023 qui sera soumis au vote.

Le budget voté en 2022 fait état de ressources plus basses que prévu. Nous avons imaginé enregistrer des adhésions supplémentaires, mais le contrat a été fermé depuis. Les emplois sont mécaniquement sur une tendance baissière et la trésorerie finale sera de 19 440 euros.

Pour ce qui est du budget 2023, les ressources représentent 18 000 euros et concernent le prélèvement sur les actifs du plan, pour faire face aux charges récurrentes, comme les convocations individuelles à l'Assemblée Générale. La trésorerie devrait être de 20 771 euros à la fin de 2023.

**Roland JOLIVOT**

Les provisions intègrent toujours 14 000 euros, pour une future étude actuarielle. Cette dernière ne sera pas menée, mais votre Comité de surveillance estime qu'il est prudent de conserver cette somme.

**Vincent ROUHIER**

Je constate l'absence de question de la part de l'auditoire.

Deuxième résolution :

*« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 – 1° des statuts, autorise le Comité de surveillance à engager les dépenses indispensables, au-delà des montants prévus dans la limite de 5.000 euros. »*

*La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.*

Troisième résolution :

*« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »*

*La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.*

**Roland JOLIVOT**

Nous sommes à jour de nos obligations réglementaires.

**III. Questions Diverses****Roland JOLIVOT**

Pour mémoire, notre association et ce Comité de surveillance ont été créés il y a dix-huit ans. Ce contrat Perp a eu un beau succès à ses débuts, puis a connu une situation terne en lien avec l'activité commerciale d'un nombre réduit de Caisses Régionales Groupama concernant la vente de ce produit. L'association APERIA a pu retrouver récemment une belle vie grâce à l'arrivée du contrat PERIN Groupama Nouvelle Vie.

En l'absence de questions diverses, je vous propose de lever la séance.

*La séance est levée à 11 heures 50.*